

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	17

Date de la convocation : 28 octobre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 octobre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 5 novembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Mélanie DECURE, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Vincent GAUDICHON a donné pouvoir à Monsieur Daniel PELFRÈNE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT.

Secrétaire de séance :

Madame Annie LECOQ a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 048 – AVANT-PROJET - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE BOURG (PARTIE 3) AVEC LE SDE 76

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter ce projet.

Monsieur CALTOT présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2025-0-76541-M7033 et ainsi désigné « Centre Bourg partie 3 » dont le montant prévisionnel s'élève à 25 212,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 962,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Adopte le projet ci-dessus ;**
- **Inscrit la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 à l'article 21538 pour un montant de 9 962,50 € TTC ;**
- **Demande au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.**

La secrétaire de séance, Annie LECOQ



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

